

DEMANDE DE CONTRÔLE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

(Installations existantes en collectif ou non collectif)

Prestation payante

Attention

Les coordonnées demandées sur ce présent document doivent être remplies.
Seuls les formulaires complétés entièrement seront pris en compte par nos services, en cas de
manque d'information, la demande ne sera pas traitée.

Service Environnement – Gestion Domaine Public Mobilité au 03.25.07.31.38

Document à ADRESSER :

Par courrier à :

Grand Saint-Dizier Der & Vallées

Service DGASTP – Service Environnement – Gestion Domaine Public Mobilité Cité

Administrative – 12 rue de la Commune de Paris – 52115 SAINT-DIZIER

Ou Par courriel à : assainissement@agglo-saintdizier.fr

Date de la présente demande :

Contrôle pour : Vente Autres :

INFORMATIONS SUR L'HABITATION A CONTRÔLER :

Adresse :

Code postal : Commune :

Numéro de parcelle :

INFORMATIONS SUR LE(S) PROPRIETAIRE(S) :

Dans le cas d'une succession, merci d'inscrire le nom et prénom d'un des héritiers

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle du contrôle) :

.....

PERSONNE A CONTACTER, PRESENTE LORS DU CONTROLE

Nom et Prénom :

Numéro de téléphone :

Courriel :

INFORMATIONS SUR LE PAIEMENT DU CONTRÔLE ASSAINISSEMENT

➤ **Faites-vous appel à un notaire :** Oui Non

Si oui,

Nom et Prénom du notaire :

Adresse de l'office notarial :

.....

➤ **L'office notarial est-il payeur du contrôle :** Oui Non

➤ **Si l'office notarial n'est pas payeur :**

PAYEUR 1

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Code postal et commune de naissance :

.....

PAYEUR 2 (si existant)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Code postal et commune de naissance :

.....

Adresse de facturation :

Code postal : Commune :

Numéro de téléphone :

Courriel (pour l'envoi du rapport) :

SIRET (si entreprise - OBLIGATOIRE) :

SIGNATURE

Les regards d'accès au dispositif d'assainissement doivent être rendus accessibles par le demandeur. Tous les documents relatifs à la filière existante, ou la construction existante :

- Collectif : plans des locaux, plans des réseaux, schémas, ...
- Non-collectif : certificats de vidanges, factures d'entretien, autorisations, photos, plans, ...

devront être mis à la disposition des personnes missionnées pour le contrôle, permettant ainsi une analyse précise de la situation.

Rappel : le temps entre la demande de contrôle et la réception du rapport de contrôle assainissement est de 3 à 4 semaines

A, **le**

Signature du demandeur du contrôle